

# Reconnaissez les signes d'infection à l'IAHP chez la volaille

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est une grave menace pour la volaille. Repérer et signaler les premiers signes d'infection aide à arrêter la propagation et à réduire les répercussions.



Aspect bleuâtre de la crête et des barbillons sur la tête de la poule.



Enflure de la face, particulièrement remarquable autour des paupières et des yeux, ainsi que taches rouges ou mauves (saignement) sur la crête et les barbillons.



Respiration la bouche ouverte avec enflure modérée de la crête et des barbillons.



Graves ecchymoses et enflure des pattes, surtout autour des articulations et du bas des pattes (tarses), de la poule.



Torsion de la tête et du cou.



Paralyse complète.

## Numéros d'urgence de l'ACIA après les heures de bureau

Provinces  
de l'Atlantique  
1-506-381-7683

Québec  
1-866-806-4115

Ontario  
1-877-814-2342

Région  
de l'Ouest  
1-866-212-0665

## Quelques signes utiles à garder à l'esprit

### • Signes visuels

- Plumes ébouriffées.
- Enflure de la face, en particulier autour des yeux et des paupières.
- Taches rouges ou mauves sur la crête et les barbillons.
- Aspect bleuâtre de la crête et des barbillons.
- Graves ecchymoses et enflure des pattes, surtout près des articulations..

### • Cas graves

- Paralyse complète.
- Respiration la bouche ouverte.
- Torsion de la tête et du cou.
- Problèmes du système nerveux.
- Mortalité subite presque sans avertissement.

### • Changements de comportement

- Position bizarre ou anormale de la tête ou du cou.
- Difficulté à bouger ou à garder l'équilibre.
- Intérêt réduit pour l'eau ou la nourriture.
- Léthargie ou faiblesse visible.

### • Prévention et contrôle

- Maintenir des mesures de biosécurité strictes dans les fermes avicoles.
- Isoler les nouveaux oiseaux pendant au moins 30 jours et séparer immédiatement les oiseaux malades du troupeau.
- Éviter le contact entre les oiseaux sauvages et la volaille.
- Signalez rapidement les signes suspects d'infection à votre vétérinaire ou aux autorités provinciales de santé animale, ou téléphonez aux numéros d'urgence de l'ACIA après les heures de bureau indiqués ci-dessus pour votre région.